

**Depuis janvier 2022 la ville a été labellisée « Cité Éducative ». Ce label d'excellence est une démarche qui vise à favoriser la réussite scolaire et professionnelle des jeunes âgés de 0 à 25 ans. Elle s'adresse aux jeunes, mais aussi aux parents, aux enseignants, aux éducateurs, etc. Dans ce cadre, la Ville lance un appel à projet auprès des associations et clubs sportifs.**

Cet appel à projet s'inscrit dans l'axe « promouvoir la continuité éducative ». Il s'adresse aux associations sportives affiliées à une fédération sportive reconnue par le Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports ou autres organismes à but non lucratif.

Dans le cadre de ce label, la Ville de Lunel désire mettre en place plusieurs activités physiques et sportives sous la forme d'un « Parcours sport santé ». Ce projet se décline sur deux axes :

> Axe sport : une activité physique déterminée par niveau toute l'année afin d'approfondir les savoir faire et savoir être.

> Axe santé : une sensibilisation sur l'importance de l'alimentation, de l'activité physique sera proposée aux élèves, familles et équipes enseignantes.

Ainsi, la Ville de Lunel sollicite tous les acteurs du monde associatif sportif lunellois qui pourraient participer à ce Parcours Sport Santé. Elle lance donc un appel à projet. N'hésitez pas à participer et à faire bouger Lunel !

#### **Bon à savoir**

L'appel à projet est disponible en ligne sur lunel.com, dans la rubrique Actualités. Pour participer, il faut remplir et retourner le dossier complet, avant le 31 juillet prochain auprès du Service Sports, Jeunesse & Vie associative.

Les dossiers seront par la suite étudiés et examinés par le comité de pilotage composé de représentant de la Ville, de l'Éducation Nationale et de l'État. Le résultat sera connu en septembre prochain.

#### **L'ESSENTIEL :**

##### **Appel à projet à destination du monde sportif lunellois**

Dans le cadre de son label Cité Éducative, la Ville de Lunel désire créer un Parcours Santé Sportif et lance un appel à projet auprès des associations et clubs sportifs.

Le dossier est disponible sur le site de la Ville.

Date limite de dépôt : 31 juillet 2022 auprès du Service Sports, Jeunesse & Vie associative

